RUBRIQUES À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT PAR LE LICENCIÉ OU SON REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES MINEURS / MAJEURS PROTÉGÉS

À conserver par le club pendant 10 ans

À COMPLÉTER PAR LE LICENCIÉ MAJEUR ET / OU LE REPRÉSENTANT LÉGAL D'UN LICENCIÉ MINEUR OU D'UN MAJEUR PROTÉGÉ

Je soussigné(é) M / Mme .....

En qualité de licencié et / ou de représentant légal du licencié

.....

GARANTIES D'ASSURANCE ET/OU D'ASSISTANCE

Je reconnais :

☐ avoir reçu le dépliant « Notice d'informations Licence Carte Neige » et avoir pris connaissance, sur ce document ou sur le site de la FFS www.ffs.fr ou de son courtier d'assurances www.ffs.verspieren.com, de l'étendue des garanties d'assurance et / ou d'assistance y figurant et avoir été informé de la possibilité de souscrire, pour mon compte ou celui du mineur / majeur protégé dont je suis le représentant légal, à des compléments de garanties lors de l'adhésion à la FFS (voir page 14).

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ / CERTIFICAT MÉDICAL

NB : les licenciés loisir et dirigeant majeurs ne sont pas soumis à l'obligation de renseigner un questionnaire de santé ou de fournir un certificat médical*

LICENCIÉ MINEUR (TOUS TYPES DE LICENCE)*

J'atteste sur l'honneur :

☐ avoir renseigné, conjointement avec le licencié mineur, et répondu par la négative, à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, disponible sur www.ffs.fr/questionnaire-sante-mineur

si la case ci-dessus n'est pas cochée :

☐ avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée

LICENCIÉ COMPETITEUR MAJEUR*

J'atteste sur l'honneur :

☐ avoir renseigné et répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur, disponible sur www.ffs.fr/questionnaire-sante-majeur

si la case ci-dessus n'est pas cochée :

☐ avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition

*** Cas particulier pour les licenciés, mineurs ou majeurs, pratiquant le biathlon (compétition et loisir) :**

J'atteste sur l'honneur :

☐ avoir présenté obligatoirement à mon club, préalablement à la validation de la licence, un certificat médical, datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du BIATHLON (non requis pour la pratique du biathlon avec une carabine laser)

Le certificat médical devra être fourni chaque saison au club. Ce certificat médical est délivré suite à un examen médical au cours duquel une attention particulière est portée sur l'examen neurologique et la santé mentale, l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant.

Un MODÈLE de certificat médical, recommandé par la FFS, est accessible sur le site FFS et la BAO.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Uniquement pour les licenciés mineurs et les majeurs protégés (lorsque la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil).

J'autorise :

☐ dans le cadre de la règlementation de lutte contre le dopage et en particulier de l'article R. 232-52 du Code du Sport, tout prélèvement nécessitant une technique invasive sur le mineur pour lequel je suis investi de l'autorité parentale / sur le majeur protégé dont j'assure la protection.

CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS ET EXPLOITANTS BÉNÉVOLES

J'atteste sur l'honneur :

☐ être encadrant bénévole (au sens de l'article L. 212-1 du Code du Sport), officiel fédéral (sont considérés comme tels les juges de compétition, délégués techniques de compétition, traceurs et chronométreurs) ou intervenir auprès de mineurs.

☐ être exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (au sens de l'article L. 322-1 du Code du Sport). Sont considérés comme tels tous les titulaires d'une licence Dirigeant, tous les membres des instances dirigeantes des clubs, comités de ski, comités départementaux, ligues régionales et de la fédération ainsi que les directeurs généraux de ces mêmes structures.

Si au moins l'une des deux cases ci-dessus est cochée :

☐ Je reconnais que la licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif, d'officiel, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives et / ou d'intervenir auprès de mineurs (au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du Code du Sport).

☐ À ce titre, j'ai compris que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération Française de Ski aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du Code du Sport soit effectué.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

J'autorise :

☐ La Fédération Française de Ski à utiliser mes (ou celles du mineur ou majeur protégé dont je suis le représentant légal) données personnelles (en particulier mon adresse email) à des fins promotionnelles ou commerciales pour ses propres activités et celles qu'elle peut réaliser au nom de ses partenaires ou fournisseurs officiels, sans cession des données à ces tiers.

☐ La Fédération Française de Ski à transmettre certaines de mes (ou celles du mineur ou majeur protégé dont je suis le représentant légal) données personnelles (en particulier mon adresse postale) à des tiers et notamment ses partenaires et fournisseurs officiels, à des fins commerciales, associatives ou humanitaires.

Date et signature du licencié majeur ou du représentant légal (pour les mineurs et majeurs protégés) :